

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

**Conseil d'administration
Séance du 20 novembre 2012**

Délibération n°2012-23 / CA

**Nomination d'un représentant de l'Etablissement public
PARCS NATIONAUX DE FRANCE
au Conseil d'administration
de l'Agence des AIRES MARINES PROTEGEES**

Vu le code l'environnement, notamment ses articles L 334-2 et R 334-4 relatifs à la composition du Conseil d'administration de l'Agence des Aires Marines Protégées ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Propose à Madame la Ministre, la nomination de M. Ferdy LOUISY en qualité de « Président de Conseil d'administration de parc national ayant une partie maritime » pour siéger au Conseil d'administration de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAPM)

Fait à Paris, le 20 novembre 2012

Le Président du Conseil
d'administration,

Ferdy LOUISY

Le Directeur



Michel SOMMIER